

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le trois mars, à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CASTAN, Maire.

Présents : Mmes ALAZET, BENITEZ, BERNA, BERTHOMIEU, COSSIA, DAVID, DILLY, ESTRADE, GRANADOS, PUISSANT, TORTES.

MM BRETON, CASTAN, CORNUCHE, GAUDY, LEFROU, MUNOZ, SOSTE.

Excusés : Mmes COLLYN, MARMINIA, MM BOYER, PALAZY.

Absents : Mme HUC, MM CAYLA, GAIRAUD, SANCHO, RIPOLL.

Procurations : De Mme MARMINIA à Mme BERTHOMIEU, De M. BOYER à Mme COSSIA, De M. PALAZY à M. CASTAN.

Secrétaire de séance : Mme Patricia BERTHOMIEU.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 21

1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Mme Patricia BERTHOMIEU a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 février 2026

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2026 a été validé par les membres du Conseil Municipal présents.

3) Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis la réunion du 5 février 2026 M. Le Maire n'a pris aucune décision.

4) Approbation et création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) autour de la Tour de Montady et du Château de la Tour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après avoir pris connaissance du rapport relatif aux orientations budgétaires (ROB),

A l'unanimité par 21 voix pour,

- *APPROUVE les anciens Périmètres de Protection Modifiés (PPM), valant désormais Périmètres Délimités des Abords (PDA), tels qu'annexés à la présente délibération.*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'intégration des anciens Périmètres de Protection Modifiés (PPM), valant désormais Périmètres Délimités des Abords (PDA), au sein des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en tant que Servitudes d'Utilité Publique (SUP).*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en place des anciens Périmètres de Protection Modifiés (PPM), valant désormais Périmètres Délimités des Abords (PDA)*

5) Urbanisme – Instauration du permis de diviser.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Valide ce projet d'instaurer le permis de diviser,
- Valide le formulaire,
- Charge M. Le Maire de faire généralement le nécessaire.

6) Urbanisme- Acquisition de terrains à des particuliers en vue de l'alignement de la rue de mars et vénus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

A l'unanimité par 21 voix pour,

- Donne son accord pour l'achat des terrains avec les propriétaires au prix de 1,42 €/m²:

Parcelles impactées par l'alignement Rue de Mars :

- C 2084 : 125 m² : TORRE Annie / TORRE André
- C 2080 : 41 m² : TORRE Annie
- C 1301 : 359 m² : SEVILLA Michel / SEVILLA Jacques / Héritiers SEVILLA Salvador / Héritiers SEVILLA Joseph / CAVAILLÉ Brigitte
- C 712 : 168 m² : MONINO Aurore / VILA Henri
- C 1695 : 168 m² : Association syndicale Lot. BLOIS
- C 2326 : 38 m² : JASPARD Maxime / LE GAC Nolwenn
- C 1247 : 118 m² : BLANCHE Claude

Parcelles impactées par l'alignement Rue de Vénus :

- C 1530 : 70 m² : VILA Henri / VILA Stéphanie
- C 1528 : 110 m² : BOLEA Gérard

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et signer tous les actes afférents.

- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

7) Ressources Humaines – Modification du Règlement Intérieur - Remboursement des frais de repas et de déplacements.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité par 21 voix pour,

Décide :

- De valider cet ajout dans le règlement intérieur concernant la prise en charge de la mairie des frais de déplacements et de restauration,

- De modifier le Règlement Intérieur de la mairie en conséquence,

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire

8) Enfance, Jeunesse : Participation financière, enfants scolarisés en système dérogatoire hors Montady.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité par 21 voix pour,

Décide :

- De valider la demande de participation des établissements ou mairies, aux dépenses scolaires des enfants de Montady sous système dérogatoire,

- Fixe le montant de la participation pour l'année 2025/2026 à 300 € par élève.

- Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

9) Budget principal M 57. Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité par 20 voix pour,

Décide d'affecter le résultat d'exploitation ainsi :

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025	
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....	1 361 578,76 €
Plus values de cession des éléments d'actif
Virement à la section d'investissement.....	
RESULTAT DE L'EXERCICE:	
EXCEDENT.....1 050 036,22 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2025.....	
Affectation obligatoire:	
* Apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* Aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions d'immobilisations)
* À l'exécution du virement à la section d'investissement.....	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves: compte 1068.....	1 050 036,22 €
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....€).....	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2026)	
B) DEFICIT AU 31/12/2025	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 2026)	
Excédent disponible (voir A solde disponible)	
C) LE CAS ECHEANT: AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	

11) Fiscalité directe locale : Taux d'imposition 2026

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

Décide de fixer les taux à :

- Taxe d'habitation : 21,40 %

- Taxe foncière propriétés bâties : 47,36%

- Taxe foncière propriétés non bâties : 78,06%

Charge Monsieur le Maire de faire généralement le nécessaire.

12)Approbation du Budget Principal M57 de 2026.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Adopte la proposition du Budget Primitif 2026 tel que présenté en annexe,
- Attribue les subventions telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe joint à cette délibération,
- Dit que le montant est affecté à l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

13)Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Adopte la proposition du Budget Primitif 2026 tel que présenté en annexe,
- Attribue les subventions telles qu'elles sont mentionnées dans l'annexe joint à cette délibération,
- Dit que le montant est affecté à l'article 65748 du budget de fonctionnement 2026,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

14)Finances : Provision pour risques et charges financiers

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, par 21 voix pour,

- Valide le tableau annexé à la présente délibération
- Charge Monsieur Le Maire de faire généralement le nécessaire.

15)Questions Diverses

M. Le Maire remercie chaleureusement les élus qui ont travaillé avec lui sur ces 3 mandats, a indiqué le départ financier difficile et a exposé les réalisations principales qui ont pu être réalisées grâce au travail collectif et à l'implication des élus qui se sont succédés.